

Vos démarches sans rendez-vous

Vous réaliser de nombreuses démarches liées au foncier ou à l'urbanisme directement notre site internet, mais certaines démarches peuvent être réalisées sans rendez-vous au service urbanisme.



- Consulter une autorisation d'urbanisme accordée récemment
- Connaître l'identité du propriétaire d'un terrain

Pour ces démarches, nous vous invitons à consulter et compléter avant votre venue, les documents ci-dessous et de vous munir de votre justificatif de domicile.

Infos pratiques

Service urbanisme
Centre technique municipal
194 rue de l'Ambassadeur

Accueil physique et téléphonique : 01.34.48.35.40 (ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h)

Documents

[Demande d'information sur propriété](#)
[Consultation de document public](#)